N° 546 DU VENDREDI 10 MAI 2019

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

TOGOMATIN

Elections locales

Le 30 juin finalement confirmé par le gouvernement

Pendant que la controverse autour de la date du 30 juin pour les élections locales se poursuivait, le gouvernement met fin au suspense.



PAGE 3

INCLUSION FINANCIERE



Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

KLUTSE Dovi Amélevo, coiffeuse grâce au crédit AJSEF du FNFI

Pour le compte de ce dernier numéro de la semaine, Madame KLUTSE Dovi Amélevo, qui a pu s'installer en tant que ...

PAGE 2

ASTUCES & BEAUTE



Cheveux secs

Des techniques d'hydratation pour y remédier

Bien souvent, on se demande ce qu'il faut faire lorsqu'on a les cheveux secs. Naturellement, il arrive que les cheveux manquent...

PAGE 10

Google

Des mesures pour renforcer la protection de la vie privée

À l'ouverture de la Google I/O 2019, le patron de la firme Sundar Pichai a mis l'accent ...

PAGE 5



Adoption des réformes

Ce n'était donc pas de la mer à boire !

Réunis en plénière mercredi dernier, les députés de la sixième législature ont adopté un ensemble de réformes institutionnelles et constitutionnelles. Il s'agit là d'un acte historique de la part de tous les acteurs politiques engagés depuis le début de cette année sur cette voie.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Nouvelles réformes: quelques points divisent toujours

Les nouvelles réformes constitutionnelles et institutionnelles ne sont que l'épilogue d'une crise socio-politique qui a commencé le 19 août 2017 (même si ce débat existait depuis) et dont les revendications phares étaient le retour de la Constitution togolaise de 1992 ainsi que le départ immédiat du président de la République. Plusieurs mois après des marches de la Coalition des 14 partis de l'opposition, les réformes longtemps souhaitées, sont désormais chose faite. Mais à la lumière des dernières sorties des acteurs politiques de l'opposition on peut dire que ce vieux débat est loin de connaître son épilogue.
En politique, il est ardu d'obtenir de façon unanime les approbations des acteurs, en témoignent les récentes réformes constitutionnelles qui peinent à avoir les faveurs de tout le monde...

PAGE 3



CMJN



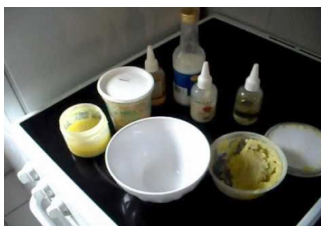
SOMMAIRE

Burkina-Faso
Le président Kabore limoge les gouverneurs des régions en proie à des attaques djihadistes

P 4

Les smartphones
Des astuces pour mieux les utiliser


P 5

Bain d'huiles
Une nourriture solide pour la chevelure

P 10

Peine de mort
Laisser à Dieu ce qui est à Dieu


P 11

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

KLUTSE Dovi Amélevo, coiffeuse grâce au crédit AJSEF du FNFI

Pour le compte de ce dernier numéro de la semaine, Madame KLUTSE Dovi Amélevo, qui a pu s'installer en tant que coiffeuse partage avec vous dans les lignes qui suivent les secrets de sa réussite. Aujourd'hui elle est fière d'exercer le métier de ses rêves. Retour sur le parcours de cette trentenaire.



KLUTSE Dovi Amélevo

L'histoire de Madame Amélevo ressemble trait pour trait à celle de plusieurs jeunes artisans qui après avoir obtenu leurs Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) se retrouvent dans des situations financières difficiles pour se mettre à leur propre compte en ouvrant leurs ateliers. Amélevo, 31 ans, a pendant trois années suivi une formation en coiffure, formation sanctionnée par un CFA qui lui donne désormais le quitus d'ouvrir son atelier. Nantie désormais de son diplôme, notre jeune dame calme et réservée de nature se retrouve confrontée à un problème, source de financement.

" Pendant que j'achevais ma formation, je voyais déjà que je serai confrontée à un problème financier quand il sera question pour moi d'ouvrir mon atelier. Et depuis lors je cherchais par quels moyens je pouvais contracter un crédit pour pouvoir me lancer. Il est vrai que j'avais de petites économies mais il m'en fallait bien plus pour pouvoir acquérir tout ce dont j'ai besoin. Alors j'ai été orientée vers PADES microfinance pour voir si j'étais éligible à un des nombreux produits du FNFI."

Et justement pour informer périodiquement les potentiels bénéficiaires des opportunités offertes par le FNFI, il est organisé assez souvent, en plus des émissions radios de sensibilisation de masse, des séances de partages d'informations au sein des PSF partenaires du FNFI.

" A cette séance d'échange et de discussions, il nous a été partagé le produit AJSEF et quelles conditions il fallait remplir pour pouvoir en bénéficier. J'avoue que j'ai été très surprise des conditions très souples qui étaient exigées avant de pouvoir bénéficier du crédit jeune du FNFI. Sans tarder, je me suis pliée aux exigences requises et au bout de quelques semaines, j'ai obtenu un premier crédit de 300.000 FCFA qui m'a permis de pouvoir équiper en kits d'outillage le petit atelier que voici. Et comme vous pouvez le constater avec moi, j'ai tout ce qu'il me faut pour offrir aux cheveux de ma clientèle des soins de qualité."

Aujourd'hui, notre interlocutrice mesure tout l'impact du crédit AJSEF sur son quotidien, elle s'épanouit chaque jour davantage et renforce son autonomie.

" Je suis très heureuse d'exercer le métier de mon choix. C'est vraiment réconfortant de voir que les gens te font confiance et affluent dans ton salon de coiffure. Toutes ces marques de confiance ajoutées aux revenus que je dégage me comblent de bonheur et me galvanise à aller encore et encore plus loin".

KD

africa Rdv
www.africardv.com
L'Afrique, par des Africains, dans une perspective africaine

TOGOMATIN

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : Togo Express

Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... Déjà, quelques points des articles de la Constitution amendés par les députés mercredi dernier, commencent à diviser.

L'article 75

« Les anciens présidents de la République sont, de plein droit, membres à vie du Sénat. Ils ne peuvent être ni poursuivis, ni arrêtés, ni détenus, ni jugés pour les actes posés pendant leurs mandats présidentiels (...) ». D'aucuns pensent que l'existence d'un tel article laisse une marge de manœuvre au chef de l'Etat, même marge qui peut se révéler inquiétante face aux éventuels abus de pouvoir (dictature sanglante, crimes de guerre, pillages etc.) qui resteraient impunis pour tout président qui les emploierait durant l'exercice de son mandat.

La formule « En aucun cas (...) » oubliée

Pour les "fanatiques" de la Constitution de 1992, il n'y avait aucune raison de faire disparaitre cette "locution fétiche". Véritable leitmotiv de l'opposition togolaise depuis le début de la crise, ce bout de phrase était en réalité une ruse consistant à couper les ailes à l'actuel gouvernement, l'empêchant de se représenter en 2020 et l'obligeant à plier immédiatement bagage. Mais, naturellement, la loi ne dispose que pour l'avenir et la nouvelle formulation n'enlève en rien la rigueur des textes qui insistent sur les deux mandats qui ne peuvent et ne doivent pas être excédés.

Il est quand même triste de se rendre à l'évidence selon laquelle le pays a, irrémédiablement, perdu du temps et des vies humaines pour un dénouement heureux auquel il pouvait assister depuis le début de la crise si l'opposition togolaise n'avait pas, outrageusement été gourmande et manqué de discernement politique. Mais au-delà de tout ce qui peut être dit, la VIème Législature vient incontestablement de marquer ad vitam æternam l'histoire politique togolaise dans sa lutte vers une démocratie souveraine. Même si les pessimistes continuent de voir le verre à moitié vide et ne cessent de bouder dans leur coin, il est à reconnaître à ce gouvernement en place, les efforts entrepris. Toutefois, de ce dernier et les générations futures, le peuple attend que ces réformes soient scrupuleusement respectées pour que la terre de nos aïeux demeure paisible.

La Rédaction

Adoption des réformes

Ce n'était donc pas de la mer à boire !

Réunis en plénière mercredi dernier, les députés de la sixième législature ont adopté un ensemble de réformes institutionnelles et constitutionnelles. Il s'agit là d'un acte historique de la part de tous les acteurs politiques engagés depuis le début de cette année sur cette voie.

Aussi bien les députés de l'Union pour la République (Unir), la majorité parlementaire, que ceux de l'opposition parlementaire, (l'Union des forces de changement, le Nouvel engagement togolais, le Parti démocratique panafricain) ainsi que les indépendants ont sans doute mesuré le degré de leur responsabilité dans l'avenir du Togo.

La paix et la stabilité du Togo n'ont pas de prix. La question des réformes ne concerne pas uniquement une personne ni un bord politique en particulier. C'est l'intérêt supérieur de la nation qui est en jeu. Contrairement aux précédentes, la sixième législature peut s'attribuer aujourd'hui le mérite d'avoir pensé au prime abord aux intérêts du peuple togolais dans son ensemble.

« Nous n'avons pas envie de nous enfermer dans des pièges qui ont bloqués les réformes au Togo », a déclaré hier matin sur radio victoire Fm, Gerry Taama le président du groupe parlementaire Net/PDP et membre de la Commission des lois de l'Assemblée nationale.

A un moment de la vie politique du Togo, l'on croyait que la question des réformes était quasiment devenue tabou ou plutôt sans issue. Mais ce qui s'est passé mercredi dans cette majestueuse maison de la démocratie prouve à suffisance que « vouloir c'est pouvoir ». En effet, lorsqu'il y a la volonté il est possible de réaliser de grandes choses.

C'est aussi le signe que la mauvaise foi ne venait pas forcément du camp d'où on croyait qu'elle provenait. Unir n'est pas finalement le fossoyeur de la démocratie ou le parti qui empêche le pays d'avancer. Au contraire, Gerry Taama et ses collègues ne nieront pas que sans cette volonté politique du pouvoir, les choses auraient encore pu bloquer.

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé et son parti emportent tout le gain politique. Qu'on le veuille ou non, il est aujourd'hui un héros de la démocratie togolaise et entre de plus en plus dans l'histoire. De tous côté, l'on salue et apprécie cette grande avancée. « Bravo à notre Assemblée nationale pour l'adoption des réformes constitutionnelles, dans le strict respect de l'esprit de la feuille de route de la Cedeao », a écrit Gilbert Bawara sur son compte twitter. Citant la



Yawa Djigbodi Tsègan lors du vote

parole de Dieu, la présidente de l'Assemblée nationale Yawa Djigbodi Tsègan déclare : « Oh ! Qu'il est bon et agréable pour des frères de demeurer ensemble ».

« Il y a des jours spéciaux dans la vie des êtres et des institutions que Dieu a choisi pour marquer son existence au milieu des Hommes. Ce 8 mai est un jour choisi par Dieu pour la réalisation du destin que Dieu lui-même a voulu pour le Togo », a renchéri le ministre de l'Administration territoriale Payadowa Boukpessi.

Et à Christian Trimua, le ministre en charge des Relations avec les institutions de la République d'ajouter : « de nombreuses législatures, des partis politique ont provoqué la discussion. Ils ont contribué à leur façon à l'avancement des idées sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Mais l'histoire retiendra que c'est la sixième législature, tel Josué, qui les a concrétisées ».

Cela n'aura donc pas été de la mer à boire... bravo à la sixième législature.

Edem Dadzie

Elections locales

Le 30 juin finalement confirmé par le gouvernement

Pendant que la controverse autour de la date du 30 juin pour les élections locales se poursuivait, le gouvernement met fin au suspense.

Au moment où les médias, les réseaux sociaux et toute l'opinion nationale se réjouissaient de la tenue des élections locales le 30 juin au Togo, le président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) par une sortie récente a plutôt apporté du flou dans les esprits. Mais avait-il tort ? Pas du tout.

Il a juste rappelé à tout le monde ce que l'on devait tous savoir mais que toute l'opinion a ignoré consciemment ou inconsciemment : c'est seulement le gouvernement qui a les prérogatives pour convoquer le corps électoral, donc fixer une date pour les élections. La Ceni comme le disait son président ne fait que des propositions.

48h seulement après cette mise au point et comme pour dire, « oui je le veux », le gouvernement officialise la proposition de la Ceni. Le corps électoral est convoqué pour le 30 juin prochain. Comme prévu, trois jours seront consacrés à la révision des listes électorales. Selon le décret pris en Conseil des ministres, ce sera du 16 au 18 mai prochain en phase unique sur le territoire national.

La campagne électorale sera ouverte le vendredi 14 juin à 00h 00 et s'achèvera le vendredi 28 juin à 23h 59. Le montant de la caution est fixé à 20 000 CFA par candidat titulaire et réduit de moitié, c'est-à-dire 10 000 CFA pour les candidatures féminines. Les Togolais pourront donc bientôt choisir leurs élus locaux après 32 ans d'attente. Autant dire qu'un nouveau jour se lève sur la terre de nos aïeux. En effet, quelques heures après la prise de ce décret, les députés togolais ont fait le plus beau cadeau politique de ces trente



Les élections locales auront lieu le 30 juin 2019

dernières années au peuple togolais. On comprend maintenant mieux lorsque le ministre Gilbert Bawara disait qu'après le 20 décembre 2018, plus rien ne sera plus comme avant.

Le Togo fait sa révolution tout simplement. Mais une révolution douce, la meilleure des révolutions.

E. Dadzie

Burkina-Faso

Le président Kabore limoge les gouverneurs des régions en proie à des attaques djihadistes

Après une réorganisation des officiers de rangs de son armée en janvier, le président Roch Marc Kabore vient de remplacer les gouverneurs dont les territoires sont objets d'attaques djihadistes ces derniers temps. L'annonce a été faite à la suite du Conseil des ministres du mercredi 8 mai 2019 dernier.

Selon le communiqué qui ne fait aucun commentaire sur ces remplacements, le lieutenant-colonel Saïdou Sanou gouverne désormais la région de l'est, tandis que le colonel-major Salfo Kaboré est porté à la tête de la région du sahel. Les administrateurs civils Casimir Séguéda et Justin Somé dirigent respectivement les régions du centre-nord et du nord.

Dans les régions de l'est et centre-est, un couvre-feu est en cours depuis mars et une opération y a été menée pour déloger les groupes armés « terroristes ».

Attribuées principalement aux groupes Ansaroul Islam et Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), les attaques ont fait plus de 350 morts depuis qu'elles ont débuté en 2015,



Roch Marc Kabore

quelques mois après la chute du régime de Blaise Compaoré.

La majorité des attaques ont eu lieu dans le nord du Burkina, frontalier du Mali, mais elles se sont aussi étendues depuis l'an dernier à l'est et à l'ouest. La capitale Ouagadougou a été frappée à trois reprises depuis 2016, avec un bilan total de près de 60 morts. La dernière attaque, en mars 2018, avait dévasté l'état-major général des armées, en plein centre-ville.

Confronté depuis 4 ans à des attaques de plus en plus fréquentes et meurtrières qui ont fait environ 350 morts, le Burkina-Faso est devenu le centre d'opération des groupes djihadistes de l'Afrique de l'ouest.

En Avril dernier, des djihadistes ont mené une incursion dans le village de Maïtaougou, non loin de la commune de Comin-Yanga et tué cinq enseignants. Un conseiller municipal de la même localité a également été abattu par les assaillants.

T.M.

Ghana

Liberté sous caution pour 10 indépendantistes accusés de sécession

Ils étaient 81 militants arrêtés ce mercredi 8 mai 2019 dans la ville de Ho, près de la frontière avec le Togo. Hier jeudi 9 mai, des charges ont été retenues à l'encontre de 10 militants, libérés sous caution. La police les accuse de faire partie du « Homeland Study Group Foundation », un mouvement qui rassemble les partisans d'une sécession des régions à l'est du Ghana et la restauration du « Togoland Occidental ».

Parmi les preuves rassemblées par la police : un brouillon de Constitution, un hymne national et un emblème. Ils sont également accusés de vouloir former une milice. Les 81 personnes arrêtées hier étaient, quant à elles, soupçonnées d'organiser une manifestation pour protester contre la détention de leurs leaders. Selon le porte-parole de la police, seuls 10 séparatistes ont finalement été inculpés d'organisation de manifestation illégale. Leurs dirigeants, eux, risquent bien plus lourd.

Le groupe, créé en 1994, veut revenir aux frontières du Togoland britannique. Il s'agit de la partie ouest de l'ancien Togoland allemand, passée sous le contrôle du Royaume uni après la première guerre mondiale. La région a été intégrée au Ghana à la suite d'un référendum organisé il y a 63 ans jour pour jour, le 9 mai 1956. Un résultat applaudi par les populations du nord-est, mais contesté par la population du sud-est qui avait des liens forts avec le Togo. Et c'est dans cette zone, autour de la ville de Ho, que le mouvement séparatiste est né.

A noter que c'est la deuxième fois que des arrestations ont eu lieu au sein de ce groupe indépendantiste. En Mars 2017, 3 militants de ce groupe avaient été arrêtés puis jugés en avril de la même année devant le tribunal de Ho dans le sud-est du Ghana.

Interdits par les autorités ghanéennes, les rassemblements du



T-shirt portés par les indépendantistes du Togoland

Homeland Study Group Foundation continuent par inquiéter le gouvernement ghanéen qui voudrait ériger une sanction exemplaire afin de dissuader toutes autres velléités d'indépendance du Togoland.

T.M.

Sénégal

Démarrage du dialogue politique sans une partie de l'opposition

Au Sénégal, les autorités ont lancé, ce jeudi 9 mai au matin, le dialogue politique. Après deux ans de tensions et trois mois après le rejet par l'opposition des résultats de l'élection présidentielle, la recherche du consensus va prendre du temps. Si la majorité se dit sereine, les grands partis de l'opposition ont, pour le moment rejeté la main tendue du président Macky Sall.

Décrié par l'opposition au moment de l'élection présidentielle qu'il organisait, le ministre de l'Intérieur Aly Ngouille Ndiaye est également en charge du dialogue politique. Pour les autorités, ce dialogue politique doit « évaluer la présidentielle », « discuter du fichier électoral » et d'un possible report des élections locales prévues en décembre prochain.

Pour Aly Ngouille Ndiaye, la politique de la chaise vide n'a pas de sens : « Nous pensons qu'il faut bannir la politique de la chaise vide. Car l'absent n'expose pas. Et celui qui n'expose pas ne peut en aucune manière convaincre. »

Réunis au sein d'un front, les quatre candidats de l'opposition de la dernière présidentielle, notamment Idrissa Seck et Ousmane Sonko se



Dialogue politique au Sénégal

sont fait représenter par Matar Sourang. S'ils sont prêts à dialoguer, ils refusent que les débats soient supervisés par le ministre de l'Intérieur : « Nous proposons la mise en place d'une commission paritaire indépendante des formations politiques, dirigée par des personnalités indépendantes choisies d'un commun accord. »

Le Parti démocratique sénégalais n'a pas jugé judicieux de faire le déplacement ce jeudi matin. L'ex-président Abdoulaye Wade a indiqué par communiqué qu'il rejetait le dialogue politique tant que le procès de son fils, Karim, ne serait pas révisé, tant que Khalifa Sall ne serait pas libre.

Rfi.fr

Google

Des mesures pour renforcer la protection de la vie privée

À l'ouverture de la Google I/O 2019, le patron de la firme Sundar Pichai a mis l'accent sur la protection de la vie privée.



La question de la protection de la vie privée est revenue à la Google I/O 2019. La firme américaine a annoncé des mesures pour mieux protéger la vie privée de ses utilisateurs à travers de nouveaux produits.

Désormais le mode « privé » est disponible sur Google Maps. L'utilisateur peut activer ce mode s'il ne veut pas que son activité soit enregistrée sur le service de cartographie. Il est également possible d'effacer votre activité Web ou votre historique de positions à une échéance que vous définissez vous-mêmes. Google va également limiter la possibilité pour certains cookies de vous tracer sur internet.

La firme se prépare à lancer de nouveaux produits avec des services précis, puissants et personnalisés. La démonstration de ces produits a été faite lors de la keynote d'ouverture. Parmi eux, le produit appelé en interne « NGA » ou « Next generation assistant». Il s'agit d'une version plus développée de la fonction « Ok Google ». Ce nouveau produit répond au doigt et à l'œil instantanément. Il fonctionne pour l'instant en local sans accès au cloud.

La démonstration du second produit Google va plus loin. Avec une seule phrase prononcée : (en l'occurrence Ok Google, réserve une voiture chez National pour mon prochain voyage), Assistant peut vous réserver tout seul un véhicule chez votre loueur préféré. L'utilisateur n'aura qu'à valider le paiement pour conclure la transaction. Le service sera disponible cette année aux Etats-Unis.

Assistant pourra aussi vous fournir rapidement des suggestions de recettes sur l'écran d'un Nest Hub en fonction de votre historique de recherche. Il suffira juste de dire « Hey Google, que devrais-je faire à dîner ? » Ce processus peut se faire également pour des suggestions de films, de concerts...

Aussi l'utilisateur pourra demander à Assistant de lui fournir par exemple des informations sur ses proches, en renseignant au préalable la nouvelle rubrique « Vous ».

Félix Tagba

Source: 01net.com

Facebook

Les vidéos de qualité auront plus de visibilité

Le réseau social Facebook a annoncé la mise à jour d'un nouvel algorithme qui permettra de mettre en exergue des vidéos originales, longues et de meilleure qualité.



Désormais sur Facebook, les vidéos de qualité seront plus en vues. Le nouvel algorithme mis à jour permettra de classer les vidéos. Avec cette mise à jour, les vidéos avec les utilisateurs les plus captifs sur la durée auront plus de chance de remonter dans les fils d'actualité. Le contenu original et de meilleure qualité sera récompensé.

Au lieu de plus d'une minute comme auparavant, le réseau social accordera plus d'importance aux vidéos visualisées pendant une durée de plus de 3 minutes sur la plateforme. Ces vidéos seront plus visibles sur Facebook. Les pages dont les vidéos seront regardées de façon répétée, semaines après semaines seront aussi récompensées.

Autre nouveauté, le réseau social va sanctionner des vidéos avec des contenus déjà postés un peu partout sur la plateforme. Cette pratique est courante sur Facebook. Elle sera désormais sanctionnée. La mesure concerne les vidéos de montages, les vidéos LOL, etc. Les vidéos reprenant du contenu non crédités seront également sanctionnées.

Depuis la mise en place de Facebook Watch, le réseau social développe des stratégies pour accrocher ses abonnés. Ces nouvelles mesures font partie des stratégies pour promouvoir des contenus longs, originaux et de qualité sur le réseau social.

Félix T.

Source: blogdumoderateur.com

Les smartphones

Des astuces pour mieux les utiliser

Nos smartphones sont capables de choses que nous ignorons. Les capacités et la longévité de nos « téléphones intelligents » sont déterminées par notre manière de les utiliser. Suite donc dans ce numéros, des astuces qui permettent de mieux utiliser nos smartphones et accessoires.

Nous avons tous entendu dire qu'il faut éteindre notre téléphone portable, pour le recharger rapidement. Mais en réalité, cela n'est pas nécessaire. Mettez simplement votre téléphone en mode "avion" et cela accélérera la charge de 50%, et nous avons aussi tous entendu qu'il ne fallait pas l'utiliser quand il était branché.



Une gomme pour enlever les saletés

Récupérez un câble endommagé

Après une longue utilisation, les fils d'un chargeur de téléphone ou d'une tablette ont tendance à s'abîmer et à se couper. Renforcez-les ou réparez-les grâce à des gaines thermorétractables et du fil. Passez simplement la gaine thermorétractable sur la partie endommagée du câble et chauffez-là doucement pour quelle épouse la forme du câble. Vous pouvez ajouter du fil de couleur en l'enroulant autour du câble pour cacher la gaine ou, protéger plus efficacement le câble.

Une autre façon simple de préserver les câbles de recharge déjà un peu endommagés consiste à placer autour, un ressort de stylo. Tous ceux qui ont déjà démonté un stylo rétractable savent que l'on trouve dedans un petit ressort. Pliez-le gentiment pour l'élargir suffisamment afin qu'il passe au niveau de la prise ensuite pressez-le pour diminuer son diamètre pour lui faire épouser le câble.

Utilisez une gomme pour enlever les saletés de l'écran

Vous vous servez sûrement de votre téléphone tous les jours, ce qui a pour effet de salir l'écran. Il n'y a rien de plus pénible qu'un écran de téléphone sale, mais heureusement, c'est un problème assez simple à régler. Prenez simplement une gomme et passez-la doucement sur votre écran. Cela décollera les impuretés présentes et effacera les traces de doigts.

Retrouver son téléphone perdu

Si vous avez peur de perdre votre téléphone et de ne jamais le retrouver, essayez simplement cette petite astuce. Placez un écran de verrouillage avec votre nom et un numéro de téléphone d'un membre de votre famille, comme ça en cas de perte, la personne ayant votre téléphone pourrait vous prévenir facilement. Pensez bien évidemment à ne pas mettre votre propre numéro ! Vous pouvez aussi y mettre une adresse E-mail. Maintenant il n'y a plus qu'à espérer que la personne qui le trouvera aura l'âme d'un bon samaritain.

En parlant de la navigation assistée par téléphone, l'autre point négatif est la vitesse à laquelle votre batterie va fondre! Pour préserver votre batterie, regardez votre itinéraire avant de prendre la route. Faites quelques captures d'écran pour que vous sachiez où vous allez. De cette façon, vous aurez toutes les informations utiles sans avoir à utiliser la data ou à vider votre batterie. A vendredi prochain pour d'autres astuces.

Attipoe Edem Kodjo

Réformes institutionnelles et constitutionnelles

Lumière sur les articles mis à jour

Dans la nuit du 08 au 09 mai 2019, les députés togolais ont sonné l'alarme d'une nouvelle ère politique et institutionnelle au Togo. Alarme dont la sonnerie n'est autre que la mise œuvre des réformes, qui longtemps, ont mis à couteaux tirés, toute la classe politique togolaise. De la limitation du mandat présidentiel, du mandat des députés et des membres de la cour constitutionnelle, en passant par le mode du scrutin, c'est au total 29 articles qui ont été révisés. Togo matin revient sur ces articles en mettant la lumière sur 16 d'entre eux.



Les députés lors de la revision

Dans l'ordre numérique, l'article 13 est le premier révisé, qui aborde l'aspect sécurité. L'Etat a l'obligation de garantir l'intégrité physique et mentale, la vie et la sécurité de toute personne vivant sur le territoire national. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa liberté. Nul ne peut être privé de sa vie. La condamnation à la peine de mort, à vie ou à perpétuité est interdite.

Article 52: Les députés sont élus au suffrage universel direct et secret pour un mandat de 06 ans renouvelable 02 fois

Chaque député est le représentant de la nation tout entière. Tout mandat impératif est nul. Les élections ont lieu dans les 30 jours précédant l'expiration du mandat des députés. L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième mardi qui suit la date de proclamation officielle des résultats. Tout membre des forces armées ou de sécurité publique, qui désire être candidat aux fonctions de député, doit, au préalable, donner sa démission des forces armées ou de sécurité publique. Dans ce cas, l'intéressé pourra prétendre au bénéfice des droits acquis conformément aux statuts de son corps. Une loi organique fixe le nombre des députés, leurs indemnités, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants. Une loi organique détermine le statut des anciens députés.

Article 55: L'Assemblée nationale se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires par an

La première session s'ouvre le premier mardi de mars. La seconde session s'ouvre le premier mardi de septembre. Le Sénat se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires par an. La première session s'ouvre le premier jeudi de mars. La seconde session s'ouvre le premier jeudi de septembre. Chacune des sessions dure quatre mois. L'Assemblée nationale et le Sénat sont convoqués en session extraordinaire par leur président respectif, sur un ordre du jour déterminé, à la demande du président de la République ou de la majorité absolue des députés ou des sénateurs. Les députés ou les sénateurs se séparent aussitôt l'ordre du jour épuisé.

Article 59: Le président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de 05 ans renouvelable une seule fois

Cette disposition ne peut être modifiée que par voie référendaire. Le président de la République reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur élu.

Article 60: L'élection du président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à 02 tours

Le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, le 15ème jour après la proclamation des résultats définitifs du premier tour, à un second tour. Seuls peuvent se présenter au second tour, les deux (02) candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour. En cas de désistement ou de décès de l'un ou l'autre des deux (02) candidats, entre les deux (02) tours, les suivants se présentent dans l'ordre de leur classement. Au second tour, est déclaré élu, le candidat qui a recueilli le plus grand nombre de voix.

Article 65: En cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le président de l'Assemblée nationale

La vacance est constatée par la Cour constitutionnelle saisie par le Gouvernement. Le Gouvernement convoque le corps électoral dans les cent (100) jours de l'ouverture de la vacance pour l'élection d'un nouveau président de la République.

Article 75: Les anciens présidents de la République sont, de plein droit, membres à vie du Sénat

Ils ne peuvent être ni poursuivis, ni arrêtés, ni détenus, ni jugés pour les actes posés pendant leurs mandats présidentiels. Ils prennent immédiatement rang et préséance après le Président de la République en exercice dans l'ordre inverse de l'ancienneté du dernier mandat, du plus récent au plus ancien. Une loi organique détermine le statut des anciens présidents de la République, notamment en ce qui concerne leur rémunération et leur sécurité.

Article 94: L'État de siège comme l'état d'urgence est décrété par le président de la République en Conseil des ministres

L'Assemblée nationale se réunit alors de plein droit, si elle n'est pas en session. La prorogation, au-delà de 03 mois, de l'état de siège ou d'urgence ne peut être autorisée que par l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale ne peut être dissoute pendant la durée de l'état de siège ou de l'état d'urgence. Une loi organique détermine les conditions de mise en œuvre de l'état de siège et de l'état d'urgence.

Article 100: La Cour constitutionnelle est composée de 09 membres de probité reconnue désignés pour un mandat de 06 ans renouvelable une seule fois

Deux sont désignés par le président de la République dont un en raison de ses compétences et de son expérience professionnelle en matière juridique et administrative. 02 sont élus par l'Assemblée nationale, en dehors des députés, à la majorité absolue de ses membres dont 01 en raison de ses compétences et de son expérience professionnelle en matière juridique et administrative. 02 sont élus par le Senat, en dehors des sénateurs, à la majorité absolue de ses membres dont un en raison de ses compétences et de son expérience professionnelle en matière juridique et administrative. Un magistrat ayant au moins 15 ans d'ancienneté, élu par le Conseil



Yawa Tsegan, présidente de l'Assemblée nationale

Supérieur de la Magistrature. Un avocat élu par ses pairs et ayant au moins 15 ans d'ancienneté. Un enseignant-chercheur en droit de rang A des universités publiques du Togo, élu par ses pairs et ayant au moins 15 ans d'ancienneté.

Article 104: La Cour constitutionnelle est la juridiction chargée de veiller au respect des dispositions de la Constitution

La Cour constitutionnelle juge de la régularité des consultations référendaires, des élections présidentielles, législatives et sénatoriales. Elle statue sur le contentieux de ces consultations et élections. Elle est juge de la constitutionnalité des lois. Les lois peuvent, avant leur promulgation, lui être déférées par le président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Senat, le président de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, le président du Conseil économique et social, le Président de la Commission nationale des Droits de l'homme, le président du Conseil supérieur de la magistrature, le médiateur de la République, les présidents des groupes parlementaires ou un cinquième (1/5ème) des membres de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Aux mêmes fins, les lois organiques, avant leur promulgation, les règlements intérieurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, ceux de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication et du Conseil économique et social et de la Commission nationale des Droits de l'homme, du Conseil supérieur de la magistrature, avant leur application, doivent lui être soumis. La Cour constitutionnelle peut être saisie d'une demande d'avis sur le sens des dispositions constitutionnelles par le président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Senat, le Président de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, le président du Conseil économique et social, le président de la Commission nationale des Droits de l'homme, le président du Conseil supérieur de la magistrature, le médiateur de la République, les présidents des groupes parlementaires.

Article 106: La procédure devant la Cour constitutionnelle est contradictoire

Les parties sont mises à même de présenter leurs observations. Les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités civiles, militaires, juridictionnelles et aux personnes morales et physiques.

Article 107: La Cour des comptes et les Cours régionales des comptes jugent les comptes des comptables publics

La Cour des comptes et les cours régionales des comptes assurent la vérification des comptes et de la gestion des établissements publics et des entreprises publiques. Les Cours régionales des comptes sont chargées d'assurer dans leur ressort territorial le contrôle des comptes et la gestion des collectivités territoriales et leurs établissements publics. La Cour des comptes et les Cours régionales des comptes exercent les fonctions juridictionnelles en matière de discipline budgétaire et financière des ordonnateurs et des ordonnateurs délégués, des responsables de programmes, des contrôleurs financiers, des organes de gestion des marchés publics et des comptables publics. Elles sanctionnent, le cas échéant, les manquements aux règles qui régissent lesdites opérations.

Article 108: La cour des comptes est composée du premier président, des présidents de chambre, des conseillers-maîtres, des conseillers référendaires, et des auditeurs

Le ministère public près la Cour des comptes est tenu par le procureur général et des avocats généraux. Le nombre des emplois de ces différents grades est fixé par la loi. Le premier président, le procureur général, les avocats généraux, les présidents de chambre et les conseillers-maîtres sont nommés par décret du président de la République en conseil des ministres. Les conseillers référendaires et les auditeurs sont nommés par le président de la République sur proposition du premier ministre après avis du ministre des Finances et avis favorable de l'Assemblée nationale. Seuls des juristes de haut niveau, des inspecteurs de Finances, du Trésor et des Impôts, des économistes-gestionnaires et des experts comptables peuvent être élus ou nommés membres de la Cour des Comptes ou des Cours régionales des comptes suivant la procédure et dans les conditions fixées par la loi organique relative à l'organisation, aux attributions et au fonctionnement de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes.

Article 127: La Haute cour de Justice est la seule juridiction compétente pour connaître des infractions commises par le président de la République et les anciens présidents de la République. La responsabilité politique du président de la République n'est engagée qu'en cas de haute trahison.

Article 145: Le président de la République, le Premier ministre, les membres du gouvernement, le président et les membres du bureau de l'Assemblée nationale et du senat, les présidents et les membres des bureaux de la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication, du Conseil économique et social, de la Commission nationale des Droits de l'homme, les membres du Conseil supérieur de la magistrature, les magistrats des cours et tribunaux, les directeurs des administrations centrales, les directeurs et comptables des établissements et des entreprises publics, doivent faire devant le médiateur de la République une déclaration de leurs biens et avoirs au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonction.

Article 158: La législation en vigueur au Togo jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions reste applicable, sauf intervention de nouveaux textes, et dès lors qu'elle n'a rien de contraire à la présente Constitution

Les mandats déjà réalisés et ceux qui sont en cours à la date d'entrée en vigueur de la présente loi constitutionnelle ne sont pas pris en compte dans le décompte du nombre de mandats pour l'application des dispositions des articles 52 et 59 relatives à la limitation du nombre de mandats.

Les nouvelles réformes

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo



Pharmacies de garde de Lomé du 06 au 13 / 5 / 2019

BON PASTEUR	Av. Libération	22 21 13 67
Ste RITA	Doulassamé	22 20 90 16
N-D de MEDJ	Face Byblos	22 35 20 02
CHATEAU D'EAU	BE	22 21 57 51
BIOVA	Bd. Houphet Boigny	22 34 50 93
HORIZON	Nyékonakpoè	22 20 42 42
GBOSSIME	Gbossimé	22 22 50 50
HÔPITAL	CHU-Tokoin	22 20 08 08
ISIS NUKAFU	Gapkpoto	70 44 83 87
PAIX	Résidence du Benin	22 26 40 91
BAH	Hedzranawé	22 26 03 20
St PIERRE	Hedzranawe	22 26 19 73
SANTA MADONNA	Kégué	70 01 03 03
MAWULE	Bè-Kpota	70 45 91 86
MAËLYS	Bè Kpota	22 27 60 19
ELI-BERECA	Adidogomé	99 91 13 42
LA REFERENCE	bar Madiba	22 51 12 12
BONTE	SEGBE	93 95 80 78
BETANIA	Totsi-Glenkomé	96 80 10 11
MILLENAIRE	Agoenyiv	22 51 64 31
MATHILDA	Lomégan - ODEF	22 51 15 34
EL SHADAÏ	Face ESTAO	22 51 44 25
NABINE	Agoè Anomé	93 36 26 26
VOLONTAS DEÏ	Avédji	70 42 23 60
VITAFLORE	Agoè Vakposito	70 40 22 86
LA GRÂCE	SUN AGIP Agoè	22 25 91 65
ESPACE VIE	Agoe Logopé,	99 85 89 07
VITAS	Agoè Assiyéyé	22 25 63 43
MAWUNYO	Agoè-Sogbossito	70 42 34 64
TAKOE	CAP ESSO de Zongo	22 34 03 42
VERSEAU	Baguida	22 27 34 53
HYGEA	Baguida	99 27 36 36

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambbassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60
GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél : 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)
Une agence évènementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHE (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919
COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél : 22 40 04 99

Traduction

Avez-vous un texte, un document, un diplôme à traduire?
Plus de soucis, contactez:
Africa Translate Consulting.
Tél: (+228) 90 30 26 94 / (+228) 22 44 89 43
E-mail: dhoglonou@africatranslate.com

AFRICA TRANSLATE CONSULTING

Blague du jour

Depuis que le pasteur nous a dit ceci :<<vos injures sont parfois source de bénédiction ou de malédiction pour vos enfants, ça les suit >>. Faut voir ma voisine insulter ses enfants : Hééééé toi là, espèce d'avocat, juge, docteur.
Regardez-moi ce colonel là, général comme ça, Tchrrrrrrrrrrrrr tu te dis souvent grand politicien non ! continue comme ça et tu vas terminer ta vie à la présidence. Ta tête on dirait celle de Barack Obama

2

Triste nouvelle. Le monde de la musique Afrique est en deuil. Paix à son âme. Une légende de la musique vient de s'éteindre hier dans la soirée à son domicile. Lui qui a passé toute sa vie à chanter ! Lui qui de par ses mélodies, nous a réveillé tous les matins... Il a rendu l'âme suite à un assassinat à son domicile. Pour moi tu étais, tu es et tu resteras toujours une légende de la musique. Repose en paix !!! Il s'agit de mon coq. Je ne le regrette pas car sa viande m'a servi à accompagner mon riz parfumé hier midi.



Commentez cette photo

Photo du jour



Donnez une légende à la photo ci-dessus

A l'institut français du Togo



13 AVR. / 17 MAI - LOMÉ

RÉALITÉ VIRTUELLE : SERGENT JAMES

UN MOIS, UNE ŒUVRE (NUMERIQUE) : A LA DECOUVERTE DE LA REALITE VIRTUELLE « Une nouvelle expérience immersive qui mêle fantastique et réalité » Il est l'heure de se coucher pour Léo. Alors que sa maman va éteindre sa lumière, le petit garçon pense qu'il y a quelque chose sous son lit… Réalisation : Alexandra…



2 MAI / 31 MAI - LOMÉ

PAYSAGES URBAINS & VISAGES ANONYMES de Souleimane BARRY

Souleimane Barry est un peintre franco-burkinabé né au Burkina Faso début des années 80. Il a reçu une formation académique en art plastique auprès d'artistes de son pays d'origine mais également européens, tout en initiant une carrière de musicien qu'il poursuit encore aujourd'hui. Son installation en France en 2010 a été pour lui une nouvelle…



6 MAI / 11 MAI - LOMÉ

FESTIVAL DE L'HUMOUR FRANCOPHONE

Du mime, de la magie, des vannes, des sketchs, de la musique et des fous rires. En mai, l'humour vient vous rendre heureux et consolider les ponts de fraternité et de convivialité entre l'Europe et l'Afrique. Dans le cadre des activités marquants la journée de l'Europe célébrée chaque 09 mai de par le monde, la…

Lire

« *Le manuscrit retrouvé* » de Paulo Coelho. Ed Flammarion. 2013 Pp 68-70

« … Malgré les doutes, les récriminations, les menaces. Ils se confrontent à leurs valeurs et à leurs préjugés. Ils écoutent les conseils de ceux qui les aiment : Ne fais pas ça, tu as tout ce qu'il faut : l'amour de tes parents, l'amour de ton épouse et de tes enfants, l'emploi que tu as eu tant de mal à trouver. Ne cours pas le risque d'être un étranger dans un pays étranger. Mais ils risquent le premier pas – quelquefois par curiosité, d'autres fois par ambition, mais en général mus par le désir incontrôlable de l'aventure. A chaque virage du chemin, ils se sentent plus intimidés. Cependant, ils se surprennent eux-mêmes : ils sont plus forts et plus joyeux. La joie. C'est l'une des principales bénédictions du Tout-Puissant. Si nous sommes joyeux, nous sommes sur le bon chemin. La peur s'éloigne peu à peu, parce qu'on ne lui a pas accordé l'importance qu'elle désirait.

Une question persiste aux premières étapes du chemin : Ma décision de changer fait-elle que d'autres souffrent pour moi ? Mais celui qui aime veut voir son bien-aimé heureux. S'il a d'abord peur pour lui, ce sentiment est bien vite remplacé par la fierté de le voir faire ce qu'il aime, aller où il a rêvé d'aller. Plus loin apparaît le sentiment d'abandon. Mais les voyageurs rencontrent sur la route des gens qui ressentent la même chose. A mesure qu'ils parlent entre eux, ils découvrent qu'ils ne sont pas seuls : ils deviennent des compagnons de voyage, ils partagent la solution qu'ils ont trouvée pour chaque obstacle. Et tous se découvrent plus sages et plus vivants qu'ils ne l'imaginaient.

Dans les moments où la souffrance où le regret s'installent sous leurs tentes et qu'ils ne parviennent pas à dormir, ils se disent : Demain, et seulement demain, je ferai un pas de plus. Je peux toujours retourner, parce que je connais le chemin. Un pas de plus ne fera donc pas de grande différence. Et puis un jour, sans prévenir, le chemin cesse de mettre le voyageur à l'épreuve et se montre généreux avec lui. Son esprit, jusque-là perturbé, se réjouit de la beauté et des défis du nouveau paysage.

Et chaque pas, qui auparavant était machinal, devient un pas de conscient. Au lieu de montrer le confort de la sécurité, il enseigne la joie des défis. Le voyageur poursuit sa route. Au lieu de se plaindre de l'ennui, il se plaint de la fatigue. Mais à ce moment-là, il s'arrête, se repose, jouit du paysage et avance. Au lieu de passer toute sa vie à détruire les chemins qu'il redoutait de suivre, il se met à aimer celui qu'il est entrain de parcourir…»

Cheveux secs

Des techniques d'hydratation pour y remédier

Bien souvent, on se demande ce qu'il faut faire lorsqu'on a les cheveux secs. Naturellement, il arrive que les cheveux manquent de gras comme le sébum qui ne lubrifie pas suffisamment la fibre capillaire. Les cheveux secs peuvent devenir doux. Seulement, il faut appliquer certains produits dans les cheveux secs afin de les hydrater. Découvrons quelques petites astuces pour lutter contre cette sécheresse.



Cheveux crépus

Avant toute chose, pour la toute première étape, il est indispensable d'arrêter les lissages (brushing, fer à lisser) des cheveux secs. Les lissages sont la cause principale des cheveux bouclés en mauvaise santé. Tous vos soins et efforts seront vains si vous continuez à brûler vos cheveux crépus.

Arrêter les produits chimiques

On ne peut avoir des cheveux secs et doux sur le long terme si l'on continue à utiliser des produits chimiques. Les produits cosmétiques conventionnels sont formulés à base d'ingrédients agressifs irritants ou encore cancérigènes et perturbateurs endocriniens. En utilisant ces produits cosmétiques, vous ne vous rendez pas compte de leur pouvoir destructeur. Les ingrédients dérivés de plastiques tels que les silicones, forment un film plastique autour la fibre capillaire. Sur le court terme, les cheveux ont l'air doux et brillants. C'est donc une farce ! Lorsque ce film plastique se casse, il endommage la fibre capillaire. C'est un cercle vicieux car on est tenté d'utiliser les produits chimiques à nouveau pour renforcer les cheveux.

Faire des soins profonds

Les cheveux secs ont naturellement besoins de plus de soins que les autres types de cheveux. Il faut des soins assez profonds notamment pour ces cheveux. Les masques naturels pou fats-maison pénètrent en profondeur dans la fibre capillaire afin de les renforcer.

Eviter les agressions extérieures et intérieures

Si en adoptant une routine complètement naturelle, et vous faites également régulièrement des soins profonds, mais que vos cheveux sont encore secs, il se peut le problème se trouve ailleurs. Il est donc temps d'analyser si vos cheveux ne subissent pas des agressions extérieures au quotidien.

Nadia Edodji

Maquillage

Des pratiques que personne ne vous dit

Cela peut prendre du temps pour bien appréhender la forme de son visage, les couleurs qui nous mettent en avant ou encore la quantité de produits à utiliser. Avec quelques conseils et astuces, plus besoin d'être un professionnel pour avoir un maquillage parfait.



Une malette à maquillage

Cuillère en plastique

Il faut utiliser une cuillère en plastique pour appliquer facilement le mascara sur vos cils inférieurs. Vous éviterez ainsi d'en mettre dur votre peau.

Application de blush

Pour appliquer votre blush, commencez par déterminer la forme de votre visage. Le blush permet non seulement de vous faire un joli teint, mais définit aussi les contours de vos joues. La façon dont vous l'appliquez, vous permet d'embellir les traits de votre visage, ou de les adoucir.

Agrandir son regard

Utiliser un crayon nude donne l'illusion d'un regard plus grand. Si vous avez la peau claire, un crayon blanc fonctionne bien. Cela vous aidera à agrandir votre regard.

Jeu de lumière

Le maquillage c'est après tout un jeu de lumière. En mettant en évidence certaines zones, vous pouvez facilement créer l'illusion d'un regard plus intense et profond. Les nuances claires (blancs, crèmes et perles) doivent être appliquées aux coins intérieurs, au milieu de la paupière et juste sous l'os de l'extrémité de la paupière extérieur. Appliquez-les d'abord, puis passez à vos nuances plus sombres.

Nadia Edodji

Bain d'huiles

Une nourriture solide pour la chevelure

Le bain d'huiles est fait à partir d'huiles végétales ou d'autres corps gras comme les beurres végétaux par exemple. Un bain d'huiles est en effet un masque nourrissant. Cependant les huiles n'hydratent pas les cheveux mais les nourrissent. Si vous avez une huile et un beurre vous avez tout pour réussir un bain d'huiles.

Les huiles sont utilisées certes, dans le processus d'hydratation, mais en aucun cas, leur fonction ne serait d'hydrater les cheveux. Alors, le principal rôle d'un bain d'huiles est de nourrir la chevelure. Sur le marché, il existe des bains d'huiles. Il faudrait les éviter surtout si vous ne savez pas déchiffrer la composition sur les notices des produits. Eventuellement pour faire un bain d'huiles, il vous faudra des huiles et ou des beurres végétaux, un bol, une cuillère à soupe et une casserole d'eau chaude.

Préparation

Etape 1 : Il faut mélanger une ou plusieurs huiles et/ ou beurres végétaux de votre choix (c'est-à-dire que vos cheveux apprécient), et dosez à l'aide de la cuillère en fonction du volume de vos cheveux ; commencez avec deux à trois soupes par exemple et vous rajoutez plus tard si nécessaire.

Etape 2 : Il faut chauffer le tout dans un bain-marie ou tiédir à la micro-onde une trentaine de seconde. Ensuite il faut chauffer de l'eau dans une casserole, puis une fois chaude, renversez dans une bassine. Enfin, dans cette bassine remplie d'eau chaude, posez le bol contenant votre mélange de d'huiles et/ ou beurres et attendez quelques minutes. En général, si vous avez utilisé des beurres végétaux, il suffit juste d'attendre qu'ils fondent ; l'idéal serait vraiment de faire chauffer votre mélange au bain-marie : cette méthode permet de conserver réellement toutes les vertus des huiles et/ou beurres utilisés contrairement à la méthode de la micro-onde.



Préparation de bain d'huiles

Etape 3 : Voilà c'est prêt ! Il ne vous reste plus qu'à vaporiser vos cheveux d'eau et d'appliquer par la suite le mélange sur l'ensemble de votre chevelure section par section. Laisser poser cela au moins une trentaine de minutes avant votre shampoing.

N.E.

Travail parlementaire

La sixième législature tient-elle finalement ses promesses ?

Moins de six mois après sa prise de fonction, la sixième législature de la quatrième République de l'Assemblée nationale togolaise est sur le point de battre tous les records, sinon que c'est déjà fait.



Certains députés de la sixième législature

Au Togo, les différentes législatures qui se sont succédées ont été perçues par le peuple comme des institutions budgétivores mais inefficaces. Au fil des années, l'on avait l'impression que les députés togolais ne travaillaient pas, prenaient trop de repos, s'absentaient beaucoup et ne communiquaient pas suffisamment atour de leurs activités.

Des compatriotes les qualifiaient de députés qui ne sont bons qu'à lever les mains. C'est peut-être sévère de leur part, parce que ces derniers jouaient certains rôles importants dans la République. Mais c'était insuffisant par rapport aux attentes des Togolais. Cela s'est vérifié surtout lorsqu'il s'est agi de doter le pays d'instruments importants comme les réformes qui viennent d'être adoptées par l'actuelle législature.

Les deux dernières législatures ont littéralement et inutilement perdu du temps au pays. Ce que la présidente Tsègan et ses collègues viennent de réaliser était aussi à leur portée. Mais qu'est ce qui n'a pas marché ? Ils sont les seuls à le savoir. Mais ce que les citoyens retiennent, c'est qu'ils ont refusé de dépasser les considérations partisanes.

Beaucoup d'observateurs de la scène politique et bon nombres de Togolais leur reprochent à tort ou à raison de n'avoir pas hésité à augmenter leurs rémunérations et avantages et ceci à l'unanimité. Des députés de l'opposition rejettent tout, mais lorsque la loi sur le statut de l'opposition est intervenue, ils en ont profité pleinement.

Alors, pourquoi sur des sujets d'intérêt national, ils peinaient à s'entendre ? Une vraie énigme. En tout cas, à ce jour ce n'est plus important. Leurs successeurs viennent de leur donner une belle leçon. Les députés de la sixième législature viennent de prouver à tout le monde qu'il était possible de faire les choses autrement.

Au début de la législature, et même avant les élections, l'un des membres de l'actuelle Assemblée, Gerry Taama, promettait révolutionner le travail parlementaire. Aujourd'hui c'est chose faite et il est certain que la dynamique va se poursuivre. La présidente de l'Assemblée nationale a promis que les réformes sont une priorité pour elle et ses collègues. Elle a tenu promesse. La sixième législature respecte donc sa parole.

Edem D.

Peine de mort

Laisser à Dieu ce qui est à Dieu

Parmi les vingt-neuf articles de la Constitution togolaise que viennent de modifier les députés togolais, une disposition très importante retient l'attention : il s'agit de l'article 13 relative à la peine de mort.



Dans l'histoire de l'humanité il a été de coutume d'établir des lois pour punir les malfaiteurs. Ces lois ont toujours été à la mesure de l'acte posé. Ainsi un petit voleur ne sera pas puni au même titre qu'un braqueur à main armée. Une personne ayant détourné de l'argent public ne recevra pas la même punition qu'un assassin.

Mais spécialement pour certains délits, à la place d'une amande ou de la prison pure et simple, plusieurs pays ont prévu la peine de mort. Une disposition que certains trouvent normale et défendent jusqu'à ce jour. En effet, face à des délits comme les homicides volontaires, certains législateurs se disent qu'on ne peut que rendre «âme pour âme ».

C'est ainsi que dans l'histoire de l'humanité des individus ont été exécutés et parfois de la façon la plus cruelle. Dans certains cas malheureusement, c'étaient des innocents. Dans l'histoire de la ségrégation raciale, l'on a fait porter à des noirs dont des enfants, des délits fabriqués de toute pièce. Mais aujourd'hui avec le recul et la promotion des droits de l'Homme la peine de mort est de plus en plus abandonnée, même si certains Etats persistent dans cette pratique. Ils ont sans doute leurs raisons. Cependant, l'histoire a montré plus d'une fois que des individus emprisonnés pendant des années ont été déclarés innocents. Et s'ils avaient été exécutés ?

C'est pourquoi, comme le disait Gerry Taama un député togolais hier sur une radio, « il faut laisser à Dieu ce qui est à Dieu ». En effet, mercredi dernier, lui-même et ses autres collègues ont définitivement abrogé la peine de mort dans notre pays. L'article 13 nouvelle formule précise : « l'Etat a l'obligation de garantir l'intégrité physique et mentale, la vie et la sécurité de toute personne vivant sur le territoire national. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa liberté ».

Précisément sur la peine de mort, le texte ajoute : « nul ne peut être privé de sa vie. La condamnation à la peine de mort, à vie ou à perpétuité est interdite ». Voilà qui fait encore du Togo un bon élève en matière du respect des droits de l'Homme. C'est aussi un signal fort en faveur de la lutte contre la vindicte populaire.

Edem Dadzie



RIDUTO®

RIZ DU TOGO



Le choix de la qualité et du bon goût

05 BP 328 Lomé –Togo / Tél +228 99 03 74 63 - Email : info.riztogo@gmail.com

RIDUTO ® RIDUTO RICE sont des marques déposées